



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/CONF.166/PC/L.16  
31 août 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ PRÉPARATOIRE DU SOMMET MONDIAL  
POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
Deuxième session  
New York, 22 août-2 septembre 1994  
Point 7 de l'ordre du jour

### ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE

#### Projet de rapport

#### I. QUESTIONS D'ORGANISATION

##### A. Ouverture et durée de la session

1. Le Comité préparatoire a tenu sa deuxième session du 22 août au 2 septembre 1994 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité préparatoire a tenu \_\_\_ séances plénières (1re à \_\_\_) et un certain nombre de séances officieuses, ainsi que \_\_\_ séances du Groupe de travail sur les points 3 et 5 de l'ordre du jour.
2. La session a été ouverte par le Président du Comité préparatoire.
3. À la 1re séance, le 22 août, le Secrétaire général s'est adressé au Comité préparatoire.
4. À la même séance, le Président du Comité préparatoire a fait une déclaration liminaire.

##### B. Participation

5. Les États suivants étaient représentés : Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc,

Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Siège, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

6. Les unités administratives et programmes de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés : Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, Université des Nations Unies, programme des Volontaires des Nations Unies, Programme alimentaire mondial (PAM), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

7. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels était représenté.

8. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées : Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Fonds international de développement agricole (FIDA) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI).

9. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Comité consultatif juridique Afrique-Asie, Communauté européenne, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Système économique latino-américain (SELA), Ligue des États arabes et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

10. Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ci-après étaient représentées :

Catégorie I : Chambre de commerce internationale, Confédération internationale des syndicats libres, Alliance coopérative internationale, Conseil international de l'action sociale, Fédération internationale des producteurs agricoles, Fédération internationale des associations de personnes âgées, Organisation internationale des unions de consommateurs (OIUC), Confédération mondiale du travail et Congrès mondial islamique;

Catégorie II : ActionAid, American Association of Jurists, American Association of Retired Persons, Organisation internationale des personnes handicapées, Education International, Emmaüs International, Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, Fédération internationale

des assistants sociaux et des assistantes sociales, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Fédération internationale Terre des Hommes, Conseil international des traités indiens, Réhabilitation internationale, Trickle Up Program et Union mondiale des aveugles;

Liste : Association internationale de gérontologie et Conseil latino-américain de sciences sociales.

11. Les autres organisations non gouvernementales accréditées ci-après étaient représentées : Association mondiale des entrepreneurs pour le Sommet social (BUSCO), Brazilian Institute of Social and Economic Analyses (IBASE), Centre for Youth and Social Development, Centre of Concern for Child Labour, Cordilera Women's Education and Resource Center, Inc., Cousteau Society Inc., Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN), Franciscans International, Global Alliance for Women's Health, Groupe de recherche, d'études et de formation "Femmes-Action" (GREEFA), Instituto del Tercer Mundo, Mellefolkeligt Samvirke/Danish Association for International Cooperation, Netherlands Organization for Development Cooperation (NOVIB), OXFAM, People to People Aid Movement, The Overseas Development Council, People's Alliance for Social Development, Philippine Rural Reconstruction Movement, Temple of Understanding, The International S.T.E.P.S. Foundation, The Synergos Institute, Third World Network and Women's Environment and Development Organization.

#### C. Bureau

12. Le bureau, dont les membres avaient été élus par le Comité préparatoire à sa session d'organisation, n'a subi aucun changement :

Président : Juan Somavía (Chili)

Vice-Présidents : Australie, Cameroun, Danemark (de droit), Inde, Indonésie, Lettonie, Mexique, Pays-Bas, Pologne et Zimbabwe.

#### D. Ordre du jour et organisation des travaux

13. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 22 août, le Comité préparatoire a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote A/CONF.166/PC/14. Il était ainsi rédigé :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation;
2. Accréditation des organisations non gouvernementales conformément aux règles régissant leur participation, énoncées dans la décision 2 du Comité préparatoire.
3. État des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social :
  - a) État du Fonds d'affectation spéciale;
  - b) Programmes d'information.

4. Résultats du Sommet mondial pour le développement social : projet de déclaration et projet de programme d'action.
  5. Projet de règlement intérieur provisoire du Sommet.
  6. Ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité préparatoire.
  7. Adoption du rapport du Comité préparatoire.
14. À la même séance, le Comité préparatoire a approuvé le projet d'organisation des travaux qui figure dans le document A/CONF.166/PC/L.14/Rev.1.

E. Accréditation des organisations non gouvernementales conformément aux règles régissant leur participation, énoncées dans la décision 2 du Comité préparatoire

15. À sa 1re séance, le 22 août, le Comité préparatoire a approuvé la liste des organisations non gouvernementales dont l'accréditation est recommandée dans le document A/CONF.166/PC/11/Add.1 (voir annexe \_\_\_\_, décision \_\_\_\_).

F. Documentation

16. La liste des documents dont le Comité préparatoire est saisi figure dans l'annexe \_\_\_\_.

-----